

## RPI BIEUJAC/SAINT PARDON DE CONQUES

CONSEIL D'ÉCOLE du 4 novembre 2019

### Présents :

M. DUMENIL, maire de BIEUJAC, président du SIRP  
M. LABBE, adjoint au maire de Saint Pardon de Conques  
M. BIRAC, élu de Bieujac et membre du SIRP  
M. DUBOURG, délégué départemental de l'Éducation Nationale  
Mme GERAUD, Mme DELCROS, Mme RATIER, M. LETRAUT, Mme LAPELLETTRIE, M. VALETTE, représentants des parents d'élèves  
Mme AUDRAIN, directrice de l'école de St Pardon de Conques  
Mme AUDOIT, directrice de l'école de Bieujac  
Mme PUIROUX, Mme FRAIS, Mme HARGOUES, Mme CHASTRES, enseignantes

### Excusés :

M. MEOT, Inspecteur de l'Éducation Nationale  
M. BLANGERO, maire de Saint Pardon de Conques  
M. RUELLAN, enseignant  
Mme DE SALENGRE, représentante des parents d'élèves

## COMPTE-RENDU

### I- ÉDUCATION NATIONALE

#### a. Fonctionnement de l'école

##### a.i. Regroupement des deux conseils d'école

Comme les années précédentes, l'Inspection Académique demande que chaque école ait son propre conseil d'école. Les élections ont donc été organisées séparément pour chaque école.

Quatre représentants des parents ont été élus pour l'école de Bieujac : Mme Géraud, Mme Ratier, Mme De Salengre, M. Letraut ; et deux représentants pour l'école de Saint Pardon de Conques : Mme Lapelletrie et M. Valette. Deux suppléantes ont également été élues : Mme Delcros et Mme Seconda.

Conformément au code de l'Éducation, les deux Conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

À l'unanimité, les deux Conseils d'école de Saint Pardon de Conques et de Bieujac décident de se regrouper en un seul conseil de RPI pour l'année scolaire 2019/2020.

##### a.ii. Effectifs

<u>Saint Pardon de Conques</u>	<u>Bieujac</u>
TPS/PS/MS : 23 GS : 23	CP/CE1 : 18 CP/CE1/CE2 : 18 CE2/CM2 : 20 CM1/CM2 : 18
<b>Total : 46</b>	<b>Total : 74</b>
<b>Effectif total RPI : 120</b>	

##### a.iii. Règlement intérieur et charte de laïcité

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2019-2020 est présenté à l'ensemble des membres du conseil d'école afin d'être voté.

Plusieurs modifications sont apportées. À la suite de ces modifications, le règlement intérieur est soumis au vote. Résultats du vote : règlement adopté à l'unanimité.

Chaque famille recevra dans le cahier de liaison de son enfant, le règlement intérieur et la charte de laïcité. Ces documents devront être lus et signés par les enfants et les parents.

#### **a.iv. Sécurité**

##### PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Le PPMS est un protocole mis en place au sein des écoles en cas de risques extérieurs graves ou d'intrusion. Ce document rassemble les actions de chaque personne dans l'école en cas de danger.

\*Pour le risque incendie, la procédure est l'évacuation. Deux exercices par an sont effectués à l'école et le signal utilisé est l'alarme incendie.

\*Pour les risques « tempête, risques chimiques, nucléaires », la procédure est le confinement. En cas d'alerte, les enfants seraient mis à l'abri en lieu sûr, rassurés et occupés pendant toute la durée de l'alerte.

\*Pour le risque « intrusion », la procédure est le confinement ou la fuite.

Dans les 2 écoles, différents exercices sont effectués dans l'année.

#### **a.v. Budget**

Subvention du SIRP : 1 000 euros par classe en septembre

Le bilan financier de chaque école pour l'année 2019-2020 est présenté.

### **b. Communication**

La communication entre parents et enseignants est prévue chaque année en septembre lors des réunions de rentrée. Le cahier de liaison est également un biais important pour toute information ou pour les prises de rendez-vous.

La communication existe également entre l'équipe enseignante et l'APE, une réunion a eu lieu en septembre dernier.

### **c. Projets et vie de l'école**

#### **c.i. Projet d'école**

– Continuité des enseignements : classeur de suivi par année que les enseignants s'échangent à la fin des années scolaires, cohérence dans les programmations et les méthodes de lecture

– Éducation à la santé et à la sécurité : intervention de l'infirmière scolaire à l'école de Bieujac cette année (Apprendre à Porter Secours) et formation APER (attestation de première éducation à la route pour les élèves de CM1 et CM2).

– instaurer un climat scolaire favorable : règles de vie de la classe et de l'école travaillées dans chaque classe

#### **c.ii. Projets de classes**

Saint Pardon : – sortie au cinéma de Cadillac le vendredi 13 décembre pour aller voir 5 courts-métrages d'animation proposés par la DSDEN de la Vienne [tournée PIOUS-PIOUS]

— sortie à Bordeaux le 18 février 2020 dans le cadre des Classes Citadines [organisme qui propose un financement aux classes de milieu rural pour venir à Bordeaux participer à des visites ou activités]. Le matin, les enfants assisteront à un spectacle au théâtre Fémina [le petit chaperon rouge] et l'après-midi ils visiteront le muséum d'Histoire Naturelle.

Bieujac : cycle natation pour les CE2-CM1-CM2 de janvier à mars), usépiades (séjour avec nuitées) à Hostens pour les CP-CE1 et Bombannes pour les CE2-CM1-CM2, intervenante pour un projet de fresque murale...

#### **d. Parcours de l'élève**

##### **d.i. RASED**

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficultés comprend une psychologie scolaire et une rééducatrice qui se déplacent au besoin pour observation, rencontre avec les parents, les enfants, les enseignants... La demande de leur intervention peut aussi bien être faite par les enseignants que par les parents.

##### **d.ii. Maitre EFIV**

Emmanuel RUELLAN occupe le poste de Maitre EFIV spécialisé dans l'intervention auprès des enfants du voyage. Il peut également prendre des petits groupes d'élèves en difficultés ou faire de la co-intervention en classe avec les enseignants.

##### **d.iii. APC/PPRE**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont cette année axées sur la lecture et le langage. Du soutien ou divers projets pourront être également proposés.

À Saint Pardon, les enfants de GS participent à un club lecture dans le cadre des APC jusqu'à Noël, ensuite du soutien leur sera proposé selon les besoins.

Les Projets Personnalisés de Réussite Educative sont destinés aux élèves en difficultés. Il s'agit d'un document (signé par l'élève, les parents et l'enseignant) qui stipule les aménagements faits en classe.

## **II- MAIRIE**

Monsieur Duménil (maire de Bieujac) précise que les toilettes de Bieujac sont souvent sales par la faute de certains enfants qui ne respectent pas les lieux. Il demande aux parents de rappeler à leurs enfants que les toilettes sont un lieu important dont il faut prendre soin.

Les parents d'élèves élus soulèvent deux questions :

- mise en place d'un interphone à l'entrée de l'école de Bieujac ? Des devis sont en cours.
- mise en place d'une boîte à jeux dans la cour de l'école de Bieujac ? Des comités de pilotage sont à venir.

L'équipe enseignante remercie pour les différents travaux effectués pendant l'été : l'algéco et le réfectoire à Bieujac, l'installation d'un tableau, de rideaux, d'un panneau de bois sous l'escalier la révision des vélos, la réparation du grillage et des néons à Saint Pardon de Conques.

À saint Pardon, il est demandé si possible l'installation d'un panneau de bois (identique à celui qui est sous l'escalier) au niveau du grillage côté bureau du SIRP pour protéger la cour des regards ; également l'aménagement des toilettes de la cour côté cantine qui ne sont pas adaptés pour les moyens.

La directrice de l'école de Bieujac précise que l'alarme incendie ainsi que le système d'alarme pour l'attentat/intrusion (sifflet) ne s'entendent pas suffisamment.

Monsieur Dubourg (DDEN) précise au maire de Bieujac qu'il faudra qu'il le prévienne lorsqu'il y aura des dates pour le passage de la commission de sécurité.